

La datation et le message du monnayage de Brutus et de Cassius (43-42 av. J.-C.)

Guillaume de Méritens de Villeneuve
Université de Namur, Belgique

Abstract The objective of this study is to re-examine the dating and the discourse of the coinage of Brutus and Cassius, produced to remunerate their support between 43 and 42 during the war against the heirs of Caesar. The reconsideration of the title of imperator in the legends and the technical examination of the RRC 500 and 505 series have made it possible to specify the relative and absolute chronology of these issues. In addition, the die study of the entire coinage yielded results that made it possible to quantify the dies needed for the minting. It was thus possible to estimate the frequency of each monetary type and thus to highlight the central themes of the legitimating discourse of Brutus and Cassius.

Keywords Brutus. Cassius. Republican coinages. Die studies. Civil wars.

Sommaire 1 Introduction. – 2 La datation du monnayage de Brutus et de Cassius. – 3 L'examen des types pour réévaluer le discours monétaire. – 4 Conclusion



Peer review

Submitted 2022-12-15
Accepted 2023-03-30
Published 2025-12-05



Open access

© 2025 de Méritens de Villeneuve | 4.0



Citation de Méritens de Villeneuve, Guillaume (2025). "La datation et le message du monnayage de Brutus et de Cassius (43-42 av. J.-C.)". *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n.s., 1, 23-50.

DOI 10.30687/CG/9999-8882/2025/01/003

1 Introduction

Au cours de la guerre contre les héritiers de César, entre 43 et 42 av. J.-C.,¹ Q. Servilius Caepio Brutus et C. Cassius Longinus ont produit un monnayage d'or et d'argent pour rémunérer leurs soutiens. Il se compose de onze séries,² soit trente émissions,³ frappées en des lieux distincts : dix émissions sont signées par Cassius – cinq d'*aurei*⁴ et cinq de deniers⁵ – et vingt par Brutus – sept d'*aurei*,⁶ dix de deniers⁷ et trois de quinaires.⁸ Le nom des deux *imperatores* n'apparaît jamais sur une même monnaie, mais deux séries monétaires – RRC 500 et 505 – laissent penser qu'ils ont frappé monnaie dans un même contexte de production. Si les deux personnages sont très souvent cités ensemble, il faut toutefois rappeler qu'ils ont la plupart du temps mené des opérations séparément.⁹

La frappe concertée de deux séries monétaires n'est donc pas anodine et doit faire l'objet d'un examen afin de préciser la datation des frappes de Cassius et de Brutus, puis de procéder à une réévaluation de leur discours monétaire. L'iconographie, aux types riches et variés, a fait l'objet de plusieurs études, que l'on peut regrouper en trois catégories : les grandes synthèses sur l'imagerie monétaire de la fin de la République ;¹⁰ des travaux plus spécifiquement centrés sur l'iconographie du monnayage de Brutus et Cassius ;¹¹ des études

1 Sauf mention contraire, toutes les dates sont comprises av. J.-C.

2 Elles sont présentées sur une planche après la bibliographie.

3 Les termes « série » et « émission » étant souvent utilisés avec un sens différent (Callataÿ 2013), il est nécessaire de fixer quelques définitions simples. La série – RRC 500 – est l'ensemble des émissions frappées par les mêmes monnayeurs : par exemple P. Lentulus Cornelius Spinther. Plusieurs séries frappées par le même *imperator* forment son monnayage. L'émission – RRC 500/1 ou 500/2 – est l'ensemble des monnaies ayant une même dénomination et un même type. L'organisation est donc la suivante : monnayage (RRC 498 ; 499 ; 500...) – série (RRC 500) – émission (RRC 500/1 ; 500/2...). Quant au « type », qui se définit avant tout par l'iconographie et par la légende, il peut être commun à deux émissions différentes si la dénomination change (RRC 500/2 et 500/3 par exemple).

4 RRC 498/1 ; 499/1 ; 500/2 ; 500/4 ; 505/1. Les références sont celles du catalogue de Crawford 1974.

5 RRC 500/1 ; 500/3 ; 500/5 ; 505/2 ; 505/3.

6 RRC 500/6 ; 502/1 ; 505/4 ; 506/1 ; 507/1a ; 507/1b ; 508/1.

7 RRC 500/7 ; 501/1 ; 502/4 ; 503/1 ; 504/1 ; 505/5 ; 506/2 ; 507/2 ; 508/2 ; 508/3.

8 RRC 502/2 ; 502/3 ; 506/3.

9 Les principales sources littéraires sur les événements sont : Vell. Pat. 2.69-72 ; Plut. *Brut.* 23-58 ; App. *B Civ.* 4.57-82 ; 86-138 ; Cass. Dio 47.20-49. Plus généralement, sur la vie de Brutus, voir Radin 1939 ; Stewens 1963 ; Bengtson 1970 ; Clarke 1981 ; Wistrand 1981 ; Woolf 2006 ; Corrigan 2015 ; Tempest 2017 ; Cristofoli 2022. La relation entre Brutus et Cassius a été examinée par Huß (1977).

10 Alföldi 1956 ; Zehnacker 1973 ; Hölscher 1982 ; Wallmann 1989.

11 Moles 1983 ; Gosling 1986 ; Woytek 2003, 505-28 ; Lentano 2008 ; Laignoux 2012.

de nature technique sur la composition élémentaire des monnaies,¹² l'axe des coins¹³ ou la question des ateliers.¹⁴ Seule l'étude de W. Hollstein portant sur les *aurei* de Brutus frappés avec Casca Longus (*RRC* 507/1) a véritablement réussi à jeter un pont entre les analyses techniques – métrologie, axe des coins, caractérosticope¹⁵ – et iconographiques.¹⁶

En suivant la même méthode, la présente étude examine la série *RRC* 500, qui constitue à certains égards la pierre angulaire dans la datation de l'ensemble des séries monétaires de Brutus et Cassius : préciser sa datation, relative et absolue, conduit donc à réexaminer toute la chronologie des frappes.¹⁷ Il s'agit également de la série la plus volumineuse et la plus complexe, du point de vue de l'organisation et de la séquence des coins. La mise en relation avec la série *RRC* 505, pour laquelle on observe des types communs aux émissions d'*aurei* et de deniers, permettra de comparer les résultats de l'étude technique. L'étude caractérosticope de toutes les séries du monnayage de Brutus et de Cassius a donc été entreprise.¹⁸ Cette analyse technique a pour objectif de quantifier le volume de la frappe et de comprendre son organisation. Il sera ainsi possible, dans un premier temps, de réexaminer la datation des émissions monétaires de Brutus et de Cassius. Par ailleurs, en précisant le nombre de coins utilisés pour produire chaque série, il sera permis dans un deuxième temps de mesurer, pour chaque type, sa fréquence et, donc, son impact sur le discours général. Cette approche est comparable, dans une certaine mesure, à la méthode lexicométrique, visant à quantifier les occurrences de termes choisis dans un discours.

12 Suspène et al. 2018.

13 Hollstein et al 2016.

14 Hochard 2013.

15 Étude des coins/matrices, menée à partir des monnaies, car les coins monétaires (les objets) ont disparu. Sur le développement de la pratique des études de coins monétaires, voir Callataÿ 2007.

16 Hollstein 1994 ; 2016.

17 Pour dater les séries monétaires de Brutus et Cassius, les dépôts monétaires ne fournissent malheureusement que peu de renseignements. Le dépôt découvert à Bodrum, en Turquie, près d'Halicarnasse, composé de dix monnaies de Brutus et Cassius sur quatre-vingt-dix-neuf spécimens (Overbeck 1978), et dont les monnaies les plus récentes sont des deniers d'Antoine datés de 41 (*RRC* 517/2), permet seulement de confirmer la circulation de leur monnayage en Asie Mineure. Sur la découverte d'un *aureus* de Cassius lors des fouilles d'un établissement agricole gallo-romain à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), voir Popovitch 2013.

18 L'étude caractérosticope de toutes les séries monétaires sera publiée prochainement. Jusqu'à présent, deux émissions monétaires ont fait l'objet d'une étude caractérosticope : la *RRC* 507/1 (Hollstein 2016a) et la *RRC* 508/3 (Cahn 1989).

2 La datation du monnayage de Brutus et de Cassius

2.1 Comment sont datées les séries monétaires de Brutus et de Cassius ?

Dans la *Roman Republican Coinage*, toutes les séries sont datées des années 43-42 et les ateliers sont considérés comme itinérants.¹⁹ En 2003, B. Woytek a précisé leur datation et a proposé plusieurs lieux de frappe, avant que R. Laignoux ne procède à un réajustement de la chronologie.²⁰ Le tableau ci-dessous synthétise leurs propositions [tab. 1] :

Émissions (RRC)	Datation		Titulature de Brutus ou Cassius	Axe des coins
	B. Woytek	R. Laignoux		
498/1	Début 42	43 ou 42	C-CASSI / PR-COS	12
499/1			C-CASSI / IMP	12
500/1			C-CASSI / IMP	6/12
500/2-5		42	C-CASSI-IMP	6
500/6	Printemps 42		BRVTVS	6
500/7			BRVTVS	12*
501/1			CAEPIO-BRVTVS PRO-COS	Variable
502/1-4		43	Q-CAEPIO-BRVTVS-PRO-COS	12
503/1		43 ou 42	Q-CAEPIO-BRVTVS-IMP	12
504/1	Avant l'été 42		Q-CAEP-BRVT-IMP	12
505/1-2			C-CASSI-IMP	6
505/3	Mi 42	42	C-CASSEI-IMP	6
505/4-5			Q-CAEPIO BRVTVS-IMP	6
506/1	Entre l'été 42 et Philippes	43 ou 42	M-BRVTVS-IMP	12
506/2			BRVTVS / IMP	12
506/3	Printemps 42	/	/	Variable
507/1		42	BRVTVS / IMP	12
507/2	Entre l'été 42 et Philippes		BRVTVS / IMP	12
508/1-2			BRVTVS-IMP	12
508/3		43 ou 42	BRVTVS-IMP	12

Tableau 1 Les datations du monnayage de Brutus et Cassius proposées par B. Woytek et R. Laignoux

Ce sont principalement les légendes qui ont permis d'établir la chronologie relative des émissions, et notamment la mention de la

¹⁹ Crawford 1974, 513-18. Une frappe à Sardes « apparaîtrait crédible » selon Hochard (2013, 246), même si Éphèse et Smyrne ont pu également être des lieux de production selon Woytek (2003, 511). Le parti a été pris de se détacher de la question des lieux précis de la frappe dans le cadre de cette étude. Aussi, plutôt que d'atelier, nous parlerons de contexte de production, au sens large, chronologique et géographique.

²⁰ Woytek 2003, 505-28, 557 ; Laignoux 2012, 787.

titulature. À l'exception des quinaires de la série *RRC* 506, B. Woytek reprend la datation relative des émissions proposée par M. Crawford, mais il considère que toutes les frappes ont été réalisées en 42. Selon lui, la première émission serait celle du légat M. Aquinus, lorsque Cassius était proconsul (*RRC* 498/1), à peu près au moment de la rencontre entre Brutus et Cassius à Smyrne, ou peu de temps après, c'est-à-dire au début de l'année 42, dans un atelier d'Asie Mineure.²¹ Les émissions de Cassius ont été frappées dans deux ateliers, nommés A et B par B. Woytek, et en trois temps : début 42, atelier A (*RRC* 498 ; 499) ; printemps 42, atelier B (*RRC* 500) ; mi 42, atelier B (*RRC* 505). L'axe des coins tend à corroborer la répartition selon les ateliers, à l'exception des émissions *RRC* 500/6 et 500/7. Quant aux frappes de Brutus, elles sont datées par B. Woytek en fonction des légendes monétaires : la série *RRC* 500 est classée parmi les premières, car Brutus ne mentionne pas son titre d'*imperator*, qu'il adopte après avoir été proconsul - PRO COS -, de la même façon que Cassius.

L'élément déterminant dans le classement de B. Woytek est donc le moment où les deux personnages ont été acclamés *imperatores* par leurs troupes. À ce propos, Cassius Dion et Plutarque donnent quelques renseignements :

Καὶ ἐς Βησσοὺς ἐμβαλὼν, εἴ πως ἀμύναιτό τε ἅμα αὐτοὺς ὧν ἐκακούργουν, καὶ ὄνομα ἀξιώμά τε αὐτοκράτορος, ὡς καὶ ῥῆγον ἐκ τούτου τῶ τε Καίσαρι καὶ τῶ Ἀντωνίῳ προσπολεμήσων, περιβάλοιτο, ἀμφοτέρα διεπράξατο, Ῥασκυπόριδος οἱ δυνάστου τινὸς ἐς τὰ μάλιστα βοηθήσαντος.²²

Κάσσιον δὲ Βροῦτος εἰς Σάρδεις ἐκάλει, καὶ προσιόντι μετὰ τῶν φίλων ἀπήντησε : καὶ πᾶς ὁ στρατὸς ὠπλισμένος αὐτοκράτορας ἀμφοτέρως προσηγόρευσεν.²³

Selon Cassius Dion, Brutus devient *imperator*²⁴ après sa victoire contre les Besses, un peuple thrace, qui intervient probablement

21 Woytek 2003, 514-15.

22 Dio Cass. 47.25.2 : « puis il attaqua les Besses : c'était à la fois une opération de représailles pour les dommages qu'ils causaient et un moyen de se faire attribuer le titre et la dignité d'*imperator*, qui lui permettraient de mener plus facilement la guerre contre César et Antoine, et il atteignit ce double objectif, essentiellement grâce à l'aide de Rhascyporis, un dynaste local » (Fromentin, Bertrand 2014).

23 Plut. *Brut.* 34.1 : « Cassius appela Brutus à Sardes et, dès qu'il s'approcha, se porta à sa rencontre avec ses amis. Toute l'armée en armes les salua l'un et l'autre du titre d'*imperator* » (Ozanam 2002).

24 Le terme grec αὐτοκράτωρ permet en effet, dans certains cas, de traduire le mot latin *imperator* (Mason 1974, 117-20 ; Freyburger Galland 1997, 205 ; Famerie 1998, 91-100 ; Rivero Gracia 2006, 85 ; Assenmaker 2012, 113 note 10).

à l'automne 43.²⁵ Cette acclamation n'est pas prise en compte par B. Woytek, car la légende des émissions RRC 500/6 et 500/7 ne précise pas que Brutus est *imperator* :²⁶ la production des monnaies serait donc consécutive à l'acclamation de Sardes, en juillet 42, rapportée par Plutarque. Cependant, les *imperator* ne font pas systématiquement figurer le titre d'*imperator* et, lorsqu'ils ont été appelés à plusieurs reprises, ils ne mentionnent pas nécessairement toutes les acclamations.²⁷ Par ailleurs, la charge de proquesteur propréteur de P. Cornelius Lentulus Spinther n'est pas non plus mentionnée au revers de la monnaie.²⁸ Une explication de nature politique peut être apportée pour expliquer l'absence de toute titulature.²⁹ Ce faisant, le *terminus post quem* des séries produites par Brutus pourrait être placé en 43, comme le pense R. Laignoux.

La chronologie qu'elle propose est conforme au récit de Cassius Dion,³⁰ qui précise que Brutus frappe monnaie après la victoire contre les Besses :

Βροῦτος μὲν ταῦτά τε ἔπρασσε, καὶ ἐς τὰ νομίσματα ἃ ἐκόπτετο εἰκόνα τε αὐτοῦ καὶ πιλίον ξιφιδία τε δύο ἐνετύπου, δηλῶν ἐκ τε τούτου καὶ διὰ τῶν γραμμάτων ὅτι τὴν πατρίδα μετὰ τοῦ Κασσίου ἠλευθερωκῶς εἶη.³¹

L'auteur décrit ici les types monétaires correspondant à l'émission RRC 508/3, frappée avec L. Plaetorius Cestianus. Appien précise lui aussi que Brutus produit un monnayage d'or et d'argent,³² juste avant

25 Fromentin et Bertrand (2014, LVII) proposent le mois d'octobre 43, tandis que Tempest (2017, 245) situe cette campagne militaire entre la fin de décembre 43 et le début de janvier 42, ce qui nous semble trop tardif car cela condense de façon considérable les événements de la fin de l'année 43, rapportés par Dio Cass. 47.25.1-3.

26 Woytek 2003, 515. Woytek (1995) avait aussi mis en avant cet argument pour proposer une nouvelle datation de la série RRC 511, frappée par Sextus Pompée en Sicile. Pour un résumé de la discussion, voir Méritens de Villeneuve 2021, 222-3 avec la bibliographie antérieure.

27 Welch 2012, 319-22.

28 Cic. *Fam.* 12.15, pr.

29 Voir *infra*, l'étude des types monétaires.

30 Woytek (2003, 517) considère l'acclamation de 43 comme « mystérieuse », car selon lui Brutus aurait été acclamé la première fois après avoir vaincu les Lyciens (515-16).

31 Dio Cass. 47.25.3 : « Tout en menant ces opérations, Brutus procédait à des frappes monétaires sur lesquelles il faisait graver son effigie, un bonnet de feutre et deux petites épées, signifiant par ce motif et la légende qu'il avait, avec Cassius, libéré sa patrie » (Fromentin, Bertrand 2014).

32 App. *B. Civ.* 4.75.320 : ἐν δὲ τοῖς θησαυροῖς εὗρε παράδοξον χρυσίου τι πλῆθος καὶ ἀργύρου. Καὶ τοῦτο μὲν ἔκοπτε καὶ νόμισμα ἐποίει (« il trouva une énorme quantité d'or et d'argent qu'il fit frapper pour en faire de la monnaie » ; trad. de D. Gaillard-Goukowski).

que Cassius ne le rejoigne à Smyrne, en décembre 43 ou janvier 42.³³ On pourrait donc considérer que la série RRC 508, composée d'émissions d'*aurei* et de deniers, a été frappée dans le contexte consécutif à la victoire contre les Besses.³⁴ La même hypothèse nous semble pertinente pour les séries RRC 504 et 506, comme l'avait proposé W. Hollstein, car les trophées au revers sont composés d'un armement thrace.³⁵ Le titre d'*imperator* viendrait alors remplacer celui de proconsul.³⁶ Il est en revanche très peu plausible que Brutus n'ait pas fait référence à l'acclamation des troupes et à la thématique de la victoire juste après les opérations contre les Besses, car le titre *imperator* acquiert une importance majeure dans le processus de légitimation des *imperatores* des guerres civiles.

La même évolution est perceptible pour Cassius : il est d'abord proconsul (RRC 498) puis *imperator* (RRC 499). L'acclamation interviendrait à l'été 42 si l'on suit le récit de Plutarque, ce qui constituerait le *terminus post quem* de la frappe. Il est cependant possible qu'il ait déjà adopté le titre d'*imperator*, renvoyant ici au commandant en chef bénéficiant de la confiance et du soutien de ses troupes. Cette dimension du titre *imperator* a bien été mise en évidence par P. Assenmaker à propos de C. Flavius Fimbria.³⁷ L'acclamation de Brutus et Cassius à Sardes s'apparente donc davantage à la reconnaissance de l'autorité des deux *imperatores* qu'à l'acclamation du chef victorieux après une bataille.³⁸ Ainsi, rien ne s'oppose à l'hypothèse que Cassius ait pu être appelé *imperator* dès la rencontre des Libérateurs à Smyrne, au début de l'année 42 : le titre de proconsul était devenu caduc et, Plutarque le souligne, « Cassius voulait que les honneurs fussent égaux entre Brutus et lui » (ἐβούλετο μὲν οὖν ἴσον ἔχειν τιμῆς).³⁹ D'ailleurs, l'iconographie de la série RRC 500 ne célèbre aucune victoire qui pourrait être mise en lien avec une *appellatio* ; il est seulement question de *Libertas* et des prêtrises

33 Fromentin, Bertrand 2014, LVIII ; Tempest 2017, 245.

34 Woytek 2006, 43 signale un denier de l'émission RRC 508/2 surfrappé à Rome en 42 (RRC 494/23).

35 Identifiés ainsi par Woytek (2003, 521) et Hollstein (2016a, 157).

36 Mattingly 1948, 447. Sur le statut juridique de Brutus et Cassius, voir Girardet 1993 ; Hurlet 1997, 283-7. Sur l'*imperium maius* de Cassius, voir Koehn 2010, 306-8 ; Vervaeke 2014, 186-92, qui défend l'idée que le décret de Cicéron investissant Cassius d'un commandement en Syrie lui confère également le *summum imperium auspiciumque* sur tous les territoires égéens pour mener la guerre contre Dolabella.

37 Assenmaker 2012, 133-4. Sur la polyvalence du titre d'*imperator*, voir Dio Cass. 43.44.2-3 et les commentaires de Mommsen 1887, 124-7.

38 On connaît d'autres exemples de ce type d'acclamation à la période triumvirale ; voir Méritens de Villeneuve 2023.

39 Plut. *Brut.* 29.1 (Chambry, Flacelière 1975).

détenues par les Libérateurs. Cassius aurait donc pu adopter le titre d'*imperator* à la fin de l'année 43 ou début de l'année 42.

La rencontre de Brutus et Cassius à Smyrne, début 42, constituerait donc un *terminus post quem* pertinent pour les séries RRC 499 et 500, comme le pensait M. Crawford.⁴⁰ On remarque le choix de types semblables, représentant *Libertas* et des instruments religieux. Si cela ne prouve pas qu'elles aient été frappées dans un même atelier, B. Woytek admet que les séries RRC 498, 499 et 500 ont été produites dans un même contexte.⁴¹ Le changement dans l'axe des coins tendrait d'ailleurs à prouver que la frappe a été effectuée dans différents contextes : les séries RRC 498 et 499, ainsi que l'émission RRC 500/7, sont orientées à 12 h, tandis que les autres émissions de la série 500 sont frappées à 6 h. L'étude des coins permet de préciser ces résultats.

2.2 L'étude caractérisque des séries RRC 500 et 505

Dans le *Roman Republican Coinage*, M. Crawford subdivise la série RRC 500 en sept émissions - trois d'*aurei* et quatre de deniers ayant toutes le même type de revers -, une classification que nous avons reprise afin de ne pas créer de confusion chez le lecteur qui voudrait examiner et discuter les résultats de l'enquête.⁴² Voici un tableau qui synthétise toutes les données techniques [tab. 2] :

Émissions RRC	Axe des coins	Poids (g)	Spécimens recensés	Coins identifiés ¹		Taux de recouvrement	IC	Estimations Esty
				Droit	Revers			
500/1 (deniers)	6/12	3,82	236	2		1	118	2
500/2 (aurei)	6	8,04	29			0,99	9,5	36
500/3 (deniers)	6	3,72	302					
500/4 (aurei)	6	8,06	23		313 ¹⁰	0,99	9,5	32
500/5 (deniers)	6	3,73	271		31 ¹²			416
500/6 (aurei)	6	7,94	6	3		0,99	15,6	15
500/7 (deniers)	12*	3,77	213	11 ¹				

¹ Le nombre de coins ayant frappé à la fois des *aurei* et des deniers est indiqué en exposant.

Tableau 2 Les données techniques de la série RRC 500

⁴⁰ Crawford 1974, 741 note 3.

⁴¹ Woytek 2003, 512-15.

⁴² Crawford 1974, 514.

La moyenne des poids des *aurei* des émissions 500/2 et 500/4 et des deniers des émissions 500/3 et 500/5 est très proche, ce qui montre que le processus de production est très bien maîtrisé. Le nombre de coins utilisés est quasiment équivalent et ils lient les émissions entre elles à de multiples reprises. On remarque que des coins ont permis de frapper à la fois des *aurei* et des deniers. Pour les émissions 500/6 et 500/7, en revanche, on observe plutôt une partition entre les matrices servant à frapper l'or et l'argent, à l'exception de l'une d'entre elles. Les étoiles associées à un chiffre signalent des exceptions. Si l'on détaille l'axe des coins de l'émission RRC 500/7 par matrice, on observe que l'une d'entre elles, liée à un coin de droit de l'émission RRC 500/5, est orientée à 6 h. Ainsi, l'émission 500/7 pourrait être la première de la série : elle est globalement frappée à 12 h, comme les séries RRC 498 et 499, qui la précèdent, avant de produire des monnaies orientées à 6 h, ce qui correspond à l'axe des coins de la quasi-totalité des frappes de la série RRC 500.⁴³ L'émission RRC 500/1, dont une matrice de droit frappe les monnaies à 6h et l'autre à 12h, a probablement été produite en même temps que l'émission RRC 500/7.

Concernant les trois dernières colonnes du tableau, des précisions sont nécessaires. En 1983, G.F. Carter a élaboré une méthode permettant de calculer rapidement le nombre de coins originaux d'une émission à partir du nombre de coins identifiés et du nombre de spécimens étudiés.⁴⁴ Une méthode améliorée a été proposée par W. Esty.⁴⁵ En prenant en compte les *singletons*, il devient possible de mesurer le taux de recouvrement du corpus - « the coverage of a sample, C, defined above, is essentially the next coin discovered from that issue will be from a die already observed in the sample »⁴⁶ - et donc de calculer plus finement le nombre de coins originaux en tenant compte de l'indice caractérisant (IC), c'est-à-dire le nombre de monnaies divisé par le nombre de droits. Lorsque ce taux est supérieur à 3, les résultats sont considérés comme dignes de confiance. Le tableau permet donc de constater que l'étude des coins est très avancée et que les résultats obtenus sont fiables.

Le nombre de coins requis pour produire cette série est nettement supérieur aux autres séries du monnayage des deux *imperatores*, et notamment à la série RRC 505, avec laquelle elle est souvent

43 Le changement dans l'axe des coins indique probablement un changement d'atelier. La série RRC 499/1 et une partie de l'émission RRC 500/7 - les monnaies frappées avec un coin axé à 12 h - ont sans doute été émises dans le contexte de la rencontre à Smyrne, avant que la production ne se poursuive ailleurs.

44 Carter 1983.

45 Esty 2006 ; 2011

46 Esty 2006, 360.

comparée. La proximité stylistique de l'iconographie est en effet manifeste, mais cela n'implique pas une frappe dans un même atelier selon B. Woytek.⁴⁷ À titre de comparaison, voici les caractéristiques techniques de la série *RRC* 505 [tab. 3] :

Émissions <i>RRC</i>	Axe des coins	Poids (g)	Spécimens recensés	Coins identifiés		Taux de recouvrement	IC	Estimations Est (p = 2)	
				Droit	Revers				
505/1 (<i>aurei</i>)	6	8,02	46						
505/2 (<i>deniers</i>)	6	3,67	30	10 ⁵	23 ¹³	0,99	7,6	11	27
505/3 (<i>deniers</i>)	6	3,65	39	6	9	1	6,5	6	9
505/4 (<i>aurei</i>)	6	7,99	29	3	7	1	9,7	4	10
505/5 (<i>deniers</i>)	6	3,69	12	2	3	1	6	2	3

Tableau 3 Les données techniques de la série *RRC* 505

À l'exception de la dernière émission, dont la moyenne ne repose que sur douze pièces, il faut noter la très grande régularité de la métrologie, comme pour la série *RRC* 500. Si le soin apporté à la fabrication des monnaies est semblable, les deux séries se distinguent par leur volume et surtout par le nombre de coins de revers utilisés pour chaque droit : en moyenne, 3,9 (*RRC* 500) contre 2 (*RRC* 505). Le contexte de production est donc sensiblement différent. Si l'on considère que le *terminus post quem* de la frappe de la série *RRC* 500 est la rencontre de Brutus et Cassius à Smyrne - ce qui est permis par la reconsidération du titre d'*imperator* -, alors il est possible de dater la série *RRC* 505 du contexte de la réunion à Sardes.

L'apport de l'étude caractérisocopique est double. Premièrement, il a été possible de préciser la chronologie relative des émissions de la série *RRC* 500, en croisant les résultats avec l'étude de l'axe des coins. Deuxièmement, la mise en évidence du volume des frappes permet de déduire un temps de production approximatif et, surtout, de mettre en lumière les thèmes les plus représentés.

⁴⁷ Woytek 2003, 510.

2.3 Nouvelle datation des séries monétaires de Brutus et de Cassius

Voici le tableau récapitulatif nos propositions avec, entre parenthèses, le contexte de la frappe [tab. 4] :

Émissions	Datation			Titulature de Brutus ou Cassius	Axes des coins
	B. Woytek	R. Laignoux	Proposition		
501/1	Printemps 42	43	43 (Proconsul)	CAEPIO·BRVTVS PRO·COS	Variable
506/3	Printemps 42	/	43 (Proconsul)	/	Variable
502/1-4	Printemps 42	43	43 (Proconsul)	Q·CAEPIO·BRVTVS·PRO·COS	12
504/1	Mi 42	43 ou 42	43 (Besses)	Q·CAEP·BRVT·IMP	12
506/1	Mi 42 - Philippes	43 ou 42	43 (Besses)	M·BRVTVS·IMP	12
506/2	Mi 42 - Philippes	43 ou 42	43 (Besses)	BRVTVS / IMP	12
508/1-2	Mi 42 - Philippes	43 ou 42	43 (Besses)	BRVTVS·IMP	12
508/3	Mi 42 - Philippes	43 ou 42	43 (Besses)	BRVTVS·IMP	12
498/1	Début 42	43 ou 42	43/42 (Smyrne)	C·CASSI / PR·COS	12
499/1	Printemps 42	42	42 (Smyrne)	C·CASSI / IMP	12
500/7	Printemps 42	42	42 (Smyrne)	BRVTVS	12*
500/6	Printemps 42	42	42 (Smyrne)	BRVTVS	6
500/1	Printemps 42	42	42 (Smyrne)	C·CASSI / IMP	6/12
500/2-5	Printemps 42	42	42 (Smyrne)	C·CASSI·IMP	6
503/1	Printemps 42	43 ou 42	42 (Lyciens)	Q·CAEPIO·BRVTVS·IMP	12
505/1-2	Mi 42	42	42 (Sardes)	C·CASSI·IMP	6
505/3	Mi 42	42	42 (Sardes)	C·CASSEI·IMP	6
505/4-5	Mi 42	42	42 (Sardes)	Q·CAEPIO BRVTVS·IMP	6
507/1a-b	Mi 42-Philippes	42	42 (Philippes)	BRVTVS / IMP	12
507/2	Mi 42-Philippes	42	42 (Philippes)	BRVTVS / IMP	12

Tableau 4 Une nouvelle datation du monnayage de Brutus et Cassius

Globalement, la nouvelle proposition ne s'oppose pas à celles de R. Laignoux - à l'exception des séries *RRC* 503 et 507 -, mais vient préciser le contexte de production. Pour certaines émissions, une certaine latitude reste permise et l'interprétation de l'iconographie offre un dernier critère de datation.

Plusieurs contextes de production peuvent être définis à partir de *termini post* ou *ante quem* : (1) 43, Brutus est « proconsul » (*RRC* 501/1 ; 506/3 ;⁴⁸ 502/1-4) ; (2) 43, après la victoire contre les « Besses », Brutus devient *imperator* (*RRC* 504/1 ; 506/1-2 ; 508/1-3) ;

⁴⁸ Woytek (2003, 516 note 833) remarque que l'émission de quinaires *RRC* 506/3 devrait plutôt être incluse dans la série *RRC* 501, non seulement en raison de la proximité typologique, mais surtout du fait de l'irrégularité de l'axe des coins.

(3) fin 43 et début 42, le contexte qui s'ouvre avec la rencontre des deux *imperatores* à « Smyrne » (RRC 498/1 ; 499/1 ; 500/6-7 ; 500/1-5) ; (4) 42, après la victoire de Brutus contre les « Lyciens » qui intervient dans la première moitié de l'année 42⁴⁹ (RRC 503/1) ; (5) 42, à partir de juillet, dans le contexte de la rencontre de « Sardes » (RRC 505/1-5) ; (6) 42, entre l'été et la bataille de « Philippes » (RRC 507/1-2). L'iconographie de la série RRC 507, frappée entre la rencontre de Sardes et la bataille de Philippes,⁵⁰ ferait référence aux victoires remportées par Cassius contre les Rhodiens selon B. Woytek,⁵¹ ou alors à la campagne de Brutus contre les Lyciens selon W. Hollstein.⁵² En somme, le revers de la monnaie célèbre une victoire *terra marique*⁵³ des libérateurs tout en annonçant leur succès futur contre les triumvirs.

3 L'examen des types pour réévaluer le discours monétaire

3.1 L'iconographie et les légendes monétaires de la série RRC 500

Le type de revers est commun à toutes les émissions de la série RRC 500 [fig. 1]. La légende LENTVLVS SPINT renvoie à P. Cornelius P.f. Lentulus Spinther,⁵⁴ un partisan de Brutus et de Cassius. Il est questeur en Asie en 44⁵⁵ et proquesteur propréteur l'année suivante, en 43.⁵⁶ Il sert alors sous les ordres de Brutus et intervient en Asie, en Grèce, à Rhodes, en Syrie et en Lycie.⁵⁷ Le jour des Ides de mars 44, P. Cornelius Lentulus Spinther avait rejoint les Césaricides et c'est probablement à ce moment-là qu'il devint l'un de leurs partisans,⁵⁸ tout comme M.

49 Entre février et juin selon Fromentin et Bertrand (2014, LIX) ou entre janvier et avril selon Tempest (2017, 245).

50 Hollstein 2016a, 164.

51 Woytek 2003, 523.

52 Hollstein (2016a, 165) conclut que « the two prows allude to the successful operations by sea in the conflict with the Lycians (whose fleet subsequently supported Brutus) and the letter L explains the military success *de Lyciis* ».

53 Sur la thématique navale en lien avec Neptune, voir Assenmaker 2021, 182-3.

54 Münzer, *RE* 4.1.1900, s.v. « Cornelius » n° 239, col. 1392-1398.

55 *Cic. Att.* 14.11.2 ; *MRR* 2.325 ; Pina Polo, Díaz Fernández 2019, 244.

56 *Cic. Fam.* 12.15, pr. ; *MRR* 2.344 ; Pina Polo, Díaz Fernández 2019, 244.

57 *App. B. Civ.* 4.72.305 ; 72.308 ; 82.344. Sur le parcours du personnage, voir Hinard 1985, 460-1.

58 *Plut. Caes.* 67.3-5: ἔνιοι δὲ καὶ συνανέβρινον αὐτοῖς καὶ κατεμείγνυσαν ἑαυτοῦς, ὡς μετεσχηκότες τοῦ ἔργου, καὶ προσεποιούντο τὴν δόξαν, ἣν ἦν καὶ Γάϊος Ὀκταούσιος καὶ Λέντιλος Σπινθήρ (« Même quelques-uns de ceux-ci se mêlèrent à leur groupe et

Aquinus,⁵⁹ le légat dont le nom est présent en légende des séries RRC 498 et 499. La présence des deux personnages auprès de Brutus et Cassius après la mort de César et leur implication dans la frappe monétaire des Libérateurs a été mise en évidence par B. Woytek.⁶⁰ Cependant, la raison de l'association de P. Cornelius Lentulus Spinther à la frappe de cette série monétaire, de loin la plus volumineuse du monnayage de Brutus et de Cassius, doit être davantage explicitée. La méthode prosopographique permet de formuler une hypothèse.



Figure 1 Revers de l'émission RRC 500/7 (BnF REP-13199)

P. Cornelius Lentulus Spinther est augure depuis 57 av. J.-C.⁶¹ Il est certainement le seul augure de l'entourage de Brutus et Cassius et probablement le seul prêtre : aucun autre n'a pu être identifié. D'ailleurs, l'iconographie du revers fait référence à l'augurat par l'intermédiaire du *lituus*, « l'insigne le plus illustre de l'art augural »,⁶² selon la formule de Cicéron, et par une cruche, que Y. Berthelet identifie à un *urceus* ou à un *gut(t)us*.⁶³ L'intérêt pour les sacerdoces à la fin de la République en rapport avec la construction du pouvoir a bien été expliqué par J. Scheid :

les auspices furent l'enjeu d'une vive rivalité. Il s'agissait désormais autant de dénoncer l'illégitimité de ses adversaires et de proclamer sa propre investiture que de souligner qu'on était seul habilité à mettre en scène le soutien accordé aux Romains par les dieux. En un demi-siècle, les auspices se transformèrent d'une garantie de la liberté publique en une composante du pouvoir personnel.⁶⁴

montèrent avec eux en revendiquant la gloire. De ce nombre étaient Caius Octavius et Lentulus Spinther [...] » ; Chambry, Flacelière 1975).

⁵⁹ App. B. Civ. 2.17.119 (Teubner).

⁶⁰ Woytek 2003, 512.

⁶¹ IG II³, 4102 ; Cic. Fam. 7.26.2 ; Dio Cass. 39.17.2. Voir Rüpke 2005, 639 n° 1354.

⁶² Cic. Div. 1.30: *lituus iste uester, quod clarissimum est insigne auguratus, unde uobis est traditus* ? (« Et votre bâton d'augure, éminent insigne de l'augurat, d'où vous vient-il ? » ; Freyburger, Scheid 1992). Sur la description de l'instrument, voir Liv. 1.18.7.

⁶³ Berthelet 2013, § 17.

⁶⁴ Scheid 2010, 100.

En effet, l'association de *imperium* et d'une prêtrise publique est caractéristique du discours monétaire des *imperatores* du I^{er} s. avant J.-C.⁶⁵

Dans cette perspective, la présence de P. Cornelius Lentulus Spinther, le seul augure de l'entourage de Brutus et Cassius, au revers de leur série monétaire la plus volumineuse est à mettre en lien avec l'importance du personnage. L'augure joue un rôle central dans le processus de légitimation du pouvoir dans la mesure où il contrôle les auspices des magistrats⁶⁶ et, surtout, son *auctoritas* est adossée à une fonction viagère,⁶⁷ contrairement aux magistrats. En 42, donc, il constitue l'ultime source de légitimité dans la mesure où il permet aux *imperatores* de prendre les auspices avant de livrer bataille.⁶⁸

Comme P. Cornelius Lentulus Spinther, Brutus ne mentionne aucun titre à la suite de son nom au droit des émissions RRC 500/6 et 500/7. Cette particularité a été relevée par B. Woytek, qui en déduisait, d'une part, que le personnage n'avait pas encore été acclamé *imperator*⁶⁹ et, d'autre part, que Brutus avait voulu apposer la même signature que sur les séries qu'il avait produites à Rome en 54 (RRC 433).⁷⁰ La légende était associée à la tête de L. Iunius Brutus, le premier consul de Rome.⁷¹ Un second parallèle, avec César, qui signe simplement ses séries monétaires CAESAR (RRC 443 ; 452 ; 458 ; 468), a été proposé par R. Laignoux.⁷² Les deux propositions sont tout à fait convaincantes. Il mentionne le *cognomen* conservé après son adoption, lorsqu'il devint Q. Servilius Caepio Brutus. Comme César, Brutus a voulu insister sur le prestige de son nom - *ipsius nomen auctoritasque*,⁷³ écrit l'auteur du *Bellum Africum* à propos de son *imperator* -, ce qui lui permet de légitimer son autorité et sa cause, auxquelles l'iconographie monétaire fait référence.

Le type de droit fait non seulement écho à l'iconographie des revers des émissions RRC 508/1 et 508/2 - frappées après la victoire contre les Besses selon notre proposition -, en y ajoutant le poignard, mais également aux types d'un *aureus* émis par César en 47 (RRC 456). Le

65 Sur l'utilisation de l'augurat par les *imperatores*, voir Combès 1966, 401-8. Stewart (1997, 179) remarque que la mention de la prêtrise intervient quand « the legitimate authority of the commander / moneyer was open to question ». En ce sens, voir aussi Laignoux 2010, 130-1.

66 Berthelet 2015, 219-79.

67 Berthelet 2020, 123-7.

68 Sur la prise des auspices hors de Rome, voir Scheid 2015.

69 Woytek 2003, 515.

70 Woytek 2003, 510.

71 Sur le nom de Brutus, voir Lentano 2009.

72 Laignoux 2012, 787.

73 *BAfr.* 31.6.

dictator aurait frappé cette monnaie en Asie Mineure selon B. Woytek – qui émet toutefois des réserves sur cette proposition⁷⁴ – ou en Grèce, peut-être à Corinthe, selon W. Hollstein.⁷⁵ Le parallèle entre les deux monnaies [fig. 2] est évident et il est probable que l'émission de Brutus entendait oblitérer celle de César, en particulier en remplaçant, au droit, le nom du *dictator* par un couteau. Les deux autres instruments, visibles également sur l'*aureus* de César, sont une hache et un *culullus*, un récipient utilisé au cours des sacrifices. Il est communément admis que ces symboles évoquent le pontificat de César⁷⁶ et de Brutus. Ce dernier était en effet pontife, au moins depuis 50.⁷⁷ Tandis que la hache et le *culullus* rappellent les rites contrôlés par les pontifes, le poignard évoque le « sacrifice » réalisé par Brutus lors des Ides de mars, un geste qui devait entraîner le retour de la *libera res publica*.



Figure 2 En haut, *aureus* de César (RRC 456, BnF REP-21401) ;
en bas, *aureus* de Brutus (RRC 500/6, BnF REP-21411)

Sur les droits de l'émission RRC 500/1, la légende C-CASSI-IMP accompagne un trépied qui prouverait que Cassius était un *XVuir sacris faciundis* [fig. 3].⁷⁸ L'idée que le trépied évoque cette prêtrise,

⁷⁴ Woytek 2003, 227-8.

⁷⁵ Hollstein 2016b, 120.

⁷⁶ Berthelet 2013, § 6.

⁷⁷ Rüpke 2005, 889-90. Sur la possibilité que Brutus ait pu être *XVuir sacris faciundis*, voir Gillmeister 2016.

⁷⁸ La représentation du trépied n'est pas très fréquente dans le monnayage républicain romain. Il fait son apparition sur deux lingots de bronze (RRC 6 et 10), datés des années 280-242 par M. Crawford. Il disparaît ensuite jusqu'en 131 av. J.-C., où on le retrouve sur le droit d'un denier (RRC 254/1), associé à la tête casquée de Rome, ce qui est interprété par Crawford (1974, 282) comme une possible référence au père du monnayeur, Q. Opimius, consul en 154, qui serait *XVuir sacris faciundis* (Rüpke 2005, 1184), ce qu'aucune source ne prouve. On retrouve le trépied associé de la même façon au dieu Mars en 112/111, sur un denier de Cn. Cornelius Blaso (RRC 296/1j), où il sert peut-être à indiquer le mois de l'année de production, grâce à une combinaison avec 11

acceptée par M. Crawford et J. Rüpke, trouve son origine dans les travaux de B. Borghesi,⁷⁹ qui avait remarqué l'association d'un trépied et de la légende XV VIR SACR FAC au revers d'un denier datant du règne de Vitellius.⁸⁰ Il faut également ajouter à l'appui de cette thèse une émission de bronzes frappés par Q. Hortensius, un partisan de Brutus, proconsul de Macédoine en 44-42, où la légende [Q] HORT XVVIR entoure un trépied.⁸¹ Selon B. Woytek, toutefois, le trépied serait plutôt en lien avec Apollon.⁸² La divinité a d'ailleurs été identifiée par W. Hollstein au droit de la série RRC 505, dont la production est également supervisée par Cassius.⁸³ L'appartenance de l'*imperator* au collègue des *XVviri sacris faciundis* reste donc hypothétique, mais la logique générale du discours, qui rappelle les prêtrises de Brutus et de P. Cornelius Lentulus Spinther, le suggère fortement.⁸⁴



Figure 3 Droit de l'émission RRC 500/1 (BnF REP-8232)

autres symboles (Crawford 1974, 310). En 78 av. J.-C., le trépied apparaît comme seul motif iconographique, sur le revers d'un denier de M. Volteius (RRC 385/5). Au droit, on peut observer la tête laurée d'Apollon. Le fait de le représenter non plus comme un attribut, mais comme un type à part entière accentue sa symbolique. On le retrouve en 66 sur le revers d'un denier (RRC 410/8, Q. Pomponius Musa), soutenant un globe au pied de la muse Uranie, et en 65 comme type de revers (RRC 411/1, L. Manlius Torquatus), à la façon du denier de M. Volteius. Il disparaît ensuite jusqu'à réapparaître dans le monnayage de Brutus et Cassius.

79 Borghesi 1862, 344-5.

80 RIC 1² Vitellius 70.

81 RPC 1.1510.

82 Woytek 2003, 509 note 816.

83 Hollstein (1994) fonde son hypothèse sur plusieurs observations : l'absence de la légende *Libertas* ainsi que du collier porté par la divinité sur les droits de la série RRC 500 ; la présence de la couronne de lauriers, qui n'est pas associée à *Libertas* sur les autres émissions, mais bien à Apollon (RRC 504/1 ; 506/2). Woytek (2003, 506) rappelle que l'identification avait été proposée par Jean Vaillant en 1703, mais la démonstration de W. Hollstein était nécessaire.

84 Ainsi, la divination augurale et sacrale, les deux grands domaines de la divination publique romaine (Berthelet 2015, 17), seraient représentés, comme sur le revers de l'*aureus* de Sextus Pompée frappé en Sicile (RRC 511/1).

Les deux derniers types de droits à examiner sont ceux de *Libertas*, tête nue ou voilée⁸⁵ [fig. 4].



Figure 4 À gauche, droit de l'émission RRC 500/2 (BnF REP-21464) ; à droite, droit de l'émission RRC 500/4 (BnF REP-21415)

En 54, Brutus avait également choisi de frapper le portrait de *Libertas*, tête nue, au droit d'une émission de deniers (RRC 433/1). La graphie LEIBERTAS est un archaïsme, sans doute destiné à évoquer la liberté la plus ancienne, celle des *maiores*, et non la *libertas* que tous les *imperatores* prétendent défendre dans les années 40, et notamment les triumvirs. Cassius a également recours à cet effet archaïsant pour écrire son nom CASSEI(us) après la rencontre de Sardes (RRC 505/3). Si la graphie *leibertat* n'est attestée que deux fois dans la littérature latine – dans le *Poenulus* de Plaute⁸⁶ –, on la retrouve plus fréquemment dans la documentation épigraphique et notamment dans une dédicace bilingue du *koinon* des Lyciens, retrouvée sur le Capitole et datée du II^e s. av. J.-C.⁸⁷ Selon F. Battistoni, ce document fait état des bonnes relations avec Rome et permettait aux Lyciens d'être indépendants vis-à-vis de Rhodes.⁸⁸ Le hasard veut que ces monnaies aient été frappées avant la guerre contre les Lyciens et les Rhodiens, qui s'opposaient à Brutus et Cassius.⁸⁹ Le portrait voilé de *Libertas* est semblable à celui de *Concordia* et rappelle le passage d'une lettre envoyée par les Césaricides à Antoine le 4 août 44, dans laquelle ils prétendent agir pour la *concordiae ac libertatis causa*.⁹⁰ Le fait de défendre simultanément ces deux causes s'explique

85 Sur *Libertas*, voir deux ouvrages publiés à un an d'intervalle, avec des approches différentes : Cogitore 2011, 122-3 ; Arena 2012.

86 Plaut. *Poen.* 417 ; 1218.

87 CIL VI, 372 = CIL VI, 30920 (ILLRP 174 = ILS 31 = AE 2016, 71) : [Ab co]muni restitutei in maiorum leibert[atem] / [Lucei] Roma(m) Iouei Capitolino et populo Romano u[irtutis] / beniuolentiae beneficique causa erga Lucios ab comun[i]. Voir IG XIV, 986.

88 Battistoni 2016.

89 Dio Cass. 47.33.1.

90 Cic. *Fam.* 11.3.3: *Illud uero quem ad modum ferendum sit tute cogita, non licere praetoribus concordiae ac libertatis causa per edictum de suo iure decedere quin consul arma minetur* (« Maintenant réfléchis bien à ceci : comment supporter qu'il ne soit pas permis à des prêteurs de renoncer par édit à leurs droits, dans l'intérêt de la concorde

peut-être par le fait que la *concordia* est la condition *sine qua non* de la *libertas*, et même de la *res publica*, selon l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*.⁹¹

L'invocation de *Libertas* dans le contexte de la rencontre entre Brutus et Cassius à Smyrne n'est pas anodine si l'on en croit le récit de Cassius Dion :

Τὴν τε γὰρ αἰτίαν τὴν τοῦ πολέμου τὴν αὐτὴν ἔχοντες καὶ τὸν κίνδυνον τὸν αὐτὸν προσδεχόμενοι, τὴν τε ὑπὲρ τῆς τοῦ δήμου ἐλευθερίας γνώμην μηδὲ τότε ἐξιστάμενοι, καὶ ἐκείνους ἅτε καὶ τρεῖς ὄντας καὶ τοιαῦτα δρῶντας προσκαταλύσαι γλιχόμενοι, πολλῶν προθυμότερον κοινῇ πάντα καὶ ἐβουλεύοντο καὶ ἐποίουν.⁹²

La volonté d'assurer un commandement bicéphale pour défendre l'ἐλευθερία fait directement écho au message véhiculé par la monnaie, à la fois par la célébration de *Libertas* et par la référence aux auspices et à la légitimité de leur commandement.

3.2 Replacer le message de la série RRC 500 dans le discours de légitimation de Brutus et Cassius

Les changements dans la datation du monnayage de Brutus et de Cassius conduisent à proposer une nouvelle lecture de leurs discours de légitimation. Une analyse globale de la communication des Libérateurs a été proposée par R. Laignoux. Elle distingue cinq grands thèmes sur l'ensemble des émissions et elle comptabilise le nombre de faces sur lesquelles ils apparaissent :⁹³ le thème du rapport aux divinités est majoritaire, puis suivi par les instruments sacerdotaux, la *libertas*, la victoire et le portrait de Brutus. Le tableau ci-dessous [tab. 5] présente ces thèmes en dissociant toutefois la figure

et de la liberté, sans que le consul ne menace de recourir aux armes ? » ; trad. de J. Beaujeu).

91 *Rhet. Her.* 4.19: *ex quo tempore concordia de ciuitate sublata est, libertas sublata est, fides sublata est, amicitia sublata est, res publica sublata est* (« Depuis que la concorde a disparu de notre cité, la liberté a disparu, la bonne foi a disparu, l'amitié a disparu, la République a disparu », traduction de G. Achard).

92 Dio Cass. 47.32.2 : « Ils avaient la même raison de faire la guerre et savaient que leurs deux vies étaient également menacées ; de plus, ils n'avaient toujours pas renoncé à défendre la liberté du peuple et leur but était d'éliminer ces hommes parce qu'ils étaient trois et qu'ils agissaient comme ils le faisaient : aussi étaient-ils bien plus désireux encore qu'auparavant de tout décider et de tout faire ensemble » (Fromentin, Bertrand 2014).

93 Laignoux 2012, 788.

d'Apollon des autres divinités (RRC 502/1-2 ; 507/2 ; 508/1-2), afin de souligner son importance dans la communication des Libérateurs.

Deux types n'intègrent pas ces catégories : les droits des émissions RRC 502/4 et 506/1, qui représentent respectivement les insignes de la questure de L. Sestius et le portrait de L. Iunius Brutus. Chaque droit ayant été frappé avec un seul coin, les statistiques présentées ici - arrondies à l'unité et visant seulement à esquisser les grandes tendances thématiques du monnayage de Brutus et de Cassius - ne s'en trouvent pas modifiées.

La colonne « par type » indique le pourcentage d'apparition des thèmes selon le nombre de types de droit et de revers sur lesquels ils sont représentés. La colonne « par coin », qui résulte de l'analyse caractériscopique des émissions, évalue l'apparition des thèmes en fonction du nombre de matrices utilisées pour frapper les types lors du processus de production.⁹⁴ Elle indique ainsi le volume de production de chaque image. En suivant la même méthode, les quatrième et cinquième colonnes prennent uniquement en compte les thèmes figurant au droit ou au revers, pour mettre en perspective les observations formulées sur l'ensemble du discours.

Grands thèmes	Par types, droits et revers	Par coins, droits et revers	Par coins, seulement les droits	Par coins, seulement les revers
Prêtrise	17 = 28 %	148 = 23 %	16 = 5 %	132 = 38 %
Apollon	12 = 20 %	156 = 24 %	79 = 27 %	77 = 22 %
Victoire militaire	12 = 20 %	120 = 19 %	/	120 = 34 %
<i>Libertas</i>	10 = 16 %	150 = 23 %	129 = 44 %	21 = 6 %
Autres divinités	6 = 10 %	63 = 10 %	63 = 21 %	/
Brutus	4 = 7 %	10 = 2 %	9 = 3 %	1 = 0,3 %

Tableau 5 Les thèmes du monnayage de Brutus et de Cassius

Le classement par types montre que le thème des prêtrises est majoritaire, suivi par les références à Apollon et aux victoires militaires, tandis que *Libertas*, les autres divinités et le portrait de Brutus sont en retrait. Avec l'évaluation par coin, on remarque que le thème de la *Libertas* occupe en fait une place centrale dans le discours monétaire : Apollon, les prêtrises et la *Libertas* forment un triptyque équilibré. La thématique de la victoire militaire est légèrement en retrait et la représentation du portrait de Brutus est très nettement minoritaire. Avant de célébrer leurs victoires, Brutus et Cassius ont privilégié l'invocation des dieux et l'évocation des prêtrises, afin de susciter la *felicitas* nécessaire pour remporter la

⁹⁴ L'étude caractériscopique de l'ensemble des séries sera publiée prochainement.

guerre. Quant à la célébration de la *Libertas*, l'essence de leur *causa*, il s'agit d'une spécificité de leur discours monétaire et l'on remarque qu'elle est majoritaire au droit des émissions des Libérateurs. Cette tendance s'accroît encore si l'on prend seulement en compte les droits des *aurei* : *Libertas* est présente sur 54 % des droits, Apollon 21 %, les prêtresses 12 %, les autres divinités 9 % et Brutus 5 %. Au revers, en revanche, les références à la victoire et aux prêtresses sont très nettement majoritaires.

La comparaison des thèmes privilégiés par Cassius, d'une part, et Brutus, d'autre part, permet de poursuivre la mise en perspective des résultats en soulignant des divergences significatives [tab. 6] :

Grands thèmes	Cassius	Brutus
Prêtresses	42 %	16 %
<i>Libertas</i>	40 %	17 %
Apollon	9 %	30 %
Victoire militaire	9 %	22 %
Autres divinités	/	13 %
Brutus	/	2 %

Tableau 6 La comparaison des thèmes du monnayage de Cassius avec celui de Brutus

On constate une dissociation très marquée des thèmes privilégiés par les deux *imperatores*, comme l'avait remarqué R. Laignoux : « Brutus accorde beaucoup plus d'importance à ses victoires et à sa personne que Cassius [...], pour qui le thème de la *Libertas* est très présent ».⁹⁵ Le discours monétaire de Cassius est en effet centré sur deux thèmes majeurs : les prêtresses et la *Libertas*. Quant à Brutus, il privilégie les références à sa divinité protectrice, Apollon. Il faut cependant relativiser l'importance du thème de la représentation personnelle dans son monnayage, présent seulement sur 2 % des coins. Pour préciser les résultats, il peut être pertinent de mettre en évidence la dimension évolutive du discours de Brutus. Deux phases sont clairement identifiables [tab. 7] : lorsque Brutus est proconsul (*RRC* 501 ; 506/3 ;⁹⁶ 502) et lorsqu'il est *imperator* (*RRC* 500/6-7 incluses).

⁹⁵ Laignoux 2012, 788.

⁹⁶ Woytek 2003, 516 note 833.

Grands thèmes	Brutus proconsul	Brutus <i>imperator</i>
Apollon	32 %	29 %
Libertas	25 %	10 %
Autres divinités	17 %	11 %
Prêtrises	16 %	10 %
Victoire militaire	10 %	37 %
Brutus	/	4 %

Tableau 7 Les thèmes du monnayage et de Brutus

Le couple thématique Apollon-*Libertas*, central dans les émissions monétaires de Brutus avant la victoire contre les Besses, est finalement remplacé par les références à la victoire et à Apollon après l'adoption du titre d'*imperator*. *Libertas* devient alors un thème mineur, tandis que le portrait de Brutus fait son apparition. La représentation personnelle reste toutefois minoritaire et, en cela, Brutus se démarque des triumvirs qui font figurer quasi systématiquement leur portrait sur les monnaies.

4 Conclusion

Le monnayage de Brutus et de Cassius se caractérise par une grande diversité de types monétaires, développant un discours très riche sur un laps de temps relativement court. Bien souvent, on ne retient que le denier au portrait de Brutus, mentionné par Cassius Dion, au revers duquel les deux poignards entourant le bonnet d'affranchi rappellent les Ides de mars. À propos de cette monnaie, H. Zehnacker a écrit que les « effigies proclament le meurtre avec une sauvagerie agressive ».⁹⁷ On peut au contraire estimer qu'en présentant leur acte comme un « sacrifice » offert à *Libertas*, Brutus et Cassius exaltent leur *pietas erga patriam*. Réduire la communication de Brutus à un meurtre ou à l'autocélébration par l'intermédiaire du portrait personnel, ne rend pas justice à la finesse et à la richesse du discours général, où le thème de la *Libertas*, propre à Brutus et Cassius, fait l'objet d'un soin particulier et d'une émission volumineuse au début de l'année 42.

Le monnayage de Brutus et de Cassius développe trois thèmes principaux dans des proportions quasi égales : l'invocation d'Apollon ; les prêtrises permettant de susciter la protection divine, tout en légitimant leur autorité auprès des soldats, destinataires privilégiés de ces émissions ; la *Libertas*, inspirant leur *causa*. L'équilibre observé dans le choix des thèmes ne doit cependant pas masquer la dimension évolutive du discours. Au moment où la série RRC 500 est

⁹⁷ Zehnacker 1973, 619.

frappée, le thème de la victoire militaire est en retrait, puis, à partir des opérations contre les Lyciens et contre les Rhodiens, il devient incontournable : toutes les séries monétaires suivantes célèbrent les victoires passées, tout en annonçant les succès à venir, grâce à la protection d'Apollon.

À ce moment précis, les nombreuses références à *Libertas* s'estompent, comme si la nécessité d'une promesse de succès contre les armées triumvirales était devenue plus forte au fil des mois. La volonté de communiquer abondamment sur le thème de la *Libertas* révèle son importance dans le processus de légitimation de Brutus et Cassius, non seulement pour justifier les Ides de mars 44, mais aussi parce que les soldats devaient être attachés à l'idée de défendre une cause juste. Si le combat pour la *Libertas* et l'exhortation de la *pietas erga patriam* apparaissent comme un message central à adresser aux troupes au début de l'année 42, c'est bien parce que les légionnaires sont des citoyens en guerre⁹⁸ et leur dévotion aux valeurs et aux préceptes du *mos maiorum* doit être prise en compte pour envisager la portée des discours monétaires de Brutus et de Cassius.

Bibliographie

Sources (traductions citées)

- Achard, G. (éd.) (1989). *Rhétorique à Herennius*. Paris.
- Constans, L.-A. ; Bayet, J. ; Beaujeu, J. (trads) (2021). *Cicéron. Correspondance*. Paris.
- Freyburger, G. ; Scheid, J. (trads) (1992). *Cicéron. De la Divination*. Paris.
- Chambry, É. ; Flacelière, R. (éds) (1975). *Plutarque. Vies. Tome IX. Alexandre-César*. Paris.
- Chambry, É. ; Flacelière, R. (éds) (1978). *Plutarque. Vies. Tome XIV. Dion – Brutus*. Paris.
- Ozanam, A.-M. (trad.) (2002). *Plutarque. Vies parallèles*. Paris.

Études

- Alföldi, A. (1956). « The Main Aspects of Political Propaganda on the Coinage of the Roman Republic ». Sutherland, C.H.V. ; Carson, R.A.G. (eds), *Essays in Roman Coinage Presented to Harold Mattingly*. Oxford, 63-95.
- Arena, V. (2012). *Libertas and the Practice of Politics in the Late Roman Republic*. Cambridge. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139235754>
- Assenmaker, P. (2012). « Nouvelles perspectives sur le titre d'*imperator* et l'*appellatio imperatoria* sous la République ». *RBPh*, 90(1), 111-42.
- Assenmaker, P. (2021). « Neptune dans le panthéon d'*Imperator Caesar* : de l'art de récupérer un dieu hostile ». Berthelet, Y. ; Van Haepere, F. (éds), *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*. Bordeaux, 181-209. <https://doi.org/10.4000/books.ausonius.16563>
- Battistoni, F. (2016). « Dediche licie a Roma ». *Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches. Organisation, Kommunikation und Repräsentation*. Berlin ; Boston, 97-100.
- Bengtson, H. (1970). *Zur Geschichte des Brutus*. München.
- Berthelet, Y. (2013). « La crosse et la cruche. Symboles de légitimité de l'*imperium* ou symboles de l'*augurat* ? ». *Cah. « Mondes Anc. »*, 4. <https://doi.org/10.4000/mondessanciens.1037>
- Berthelet, Y. (2015). *Gouverner avec les dieux. Autorité, auspices et pouvoir, sous la République romaine et sous Auguste*. Paris.
- Berthelet, Y. (2020). « De la différence entre l'*auctoritas* des prêtres et celle des magistrats, sous la République romaine ». David, J.-M. ; Hurllet, F. (éds), *L'auctoritas à Rome. Une notion constitutive de la culture politique*. Bordeaux, 121-43. <https://doi.org/10.4000/books.ausonius.16940>
- Borghesi, B. (1862). *Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi. Œuvres numismatiques*, vol. 1. Paris.
- Cadiou, F. (2018). *L'armée imaginaire: les soldats prolétaires dans les légions romaines au dernier siècle de la République*. Paris.
- Cahn, H.A. (1989). « *Eidibus Martiis. Aurei* und *Denare* ». *NAC*, 18, 211-32.
- de Callataÿ, F. (2007). « L'historique de l'étude des liaisons de coins (XVIII^e-XX^e s.) ». *BSFN*, 62(4), 86-92.
- de Callataÿ, F. (2013). « Problèmes de terminologie en numismatique grecque : la classification en périodes, séries, classes, groupes, émissions, etc. ». *RBN*, 159, 1-32.
- Carter, G.F. (1983). « A Simplified Method for Calculating the Original Number of Dies from Die Link Statistics ». *ANSMN*, 28, 195-206.
- Clarke, M.L. (1981). *Brutus: The Noblest Roman*. London.

- Cogitore, I. (2011). *Le doux nom de liberté : histoire d'une idée politique dans la Rome antique*. Pessac. Scripta Antiqua 31.
- Combès, R. (1966). *Imperator. Recherches sur l'emploi et la signification du titre d'imperator dans la Rome républicaine*. Montpellier.
- Corrigan, K. (2015). *Brutus: Caesar's Assassin*. Barnsley.
- Crawford, M. (1974). *Roman Republican Coinage*, vol. 2. Cambridge.
- Cristofoli, R. (2022). *Marco Giunio Bruto*. Salerno.
- Esty, W. (2006). « How to Estimate the Original Number of Dies and the Coverage of a Sample ». *NC*, 166, 359-64.
- Famerie, É. (1998). *Le latin et le grec d'Appien. Contribution à l'étude du lexique d'un historien grec de Rome*. Genève.
- Freyburger Galland, M.-L. (1997). *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*. Paris.
- Fromentin, V. ; Bertrand, E. (éds) (2014). *Dion Cassius. Histoire romaine. Livre 47*. Paris.
- Gillmeister, A. (2016). « Was Brutus a *quindecemvir sacris faciendis* ? ». Casadio, G. ; Mastrocinque, A. ; Santi, C. (a cura di), *Apex. Studi storico-religiosi in onore di Enrico Montanari*. Roma, 97-102.
- Girardet, K.M. (1993). « Die Rechtsstellung der Caesarattentäter Brutus und Cassius in den Jahren 44-42 v. Chr. ». *Chiron*, 23, 207-32.
- Gosling, A. (1986). « Octavian, Brutus and Apollo: A Note on Opportunist Propaganda ». *AJPh*, 107, 586-9.
- Hinard, F. (1985). *Les proscriptions de la Rome républicaine*. Rome.
- Hochard, P.-O. (2013). « Un "atelier républicain à Sardes" ? Le cas des *aurei* et deniers de Cassius et Brutus au type de Libertas ». *BSFN*, 68(8), 241-6.
- Hollstein, W. (1994). « Apollo und Libertas in der Münzprägung des Brutus und Cassius ». *JNG*, 44, 113-33.
- Hollstein, W. (2016a). « The *aureus* of Casca Longus (RRC 507/1) ». *NC*, 176, 155-70.
- Hollstein, W. (2016b). « Caesars *Aureus* mit der Legende DICT ITER (RRC 456) ». Schwarzer, H.; Nieswandt, H.-H. (Hrsgg.), « *Man kann es sich nicht prächtig genug vorstellen!* » *Festschrift für Dieter Salzmann zum 65. Geburtstag*, Bd. 1. Marsberg ; Padberg, 113-23.
- Hollstein, W. et al. (2016). « Tabellen und geographische Karten zur Stempelstellung Römisch-Republikanischer Münzen ». *Neue Forschungen zur Münzprägung der Römischen Republik. Beiträge zum internationalen Kolloquium im Residenzschloss Dresden (19.-21. Juni 2014)*. Bonn, 393-418.
- Hölscher, T. (1982). « Die Bedeutung der Münzen für das Verständnis der politischen Repräsentationskunst der späten römischen Republik ». Weiller, R.; Hackens, T. (éds), *Actes du 9ème Congrès International de Numismatique* (Berne, septembre 1979). Louvain-la-Neuve, 269-82.
- Hurlet, F. (1997). *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère: de la légalité républicaine à la légitimité dynastique*. Rome.
- Huß, W. (1977). « Die menschlichen und politischen Beziehungen zwischen Brutus und Cassius ». *WJA*, 3, 115-25.
- Koehn, C. (2010). « Pompeius, Cassius und Augustus: Bemerkungen zum *imperium maius* ». *Chiron*, 40, 301-22. <https://doi.org/10.34780/ednc-9uf2>
- Laignoux, R. (2010). *La construction du pouvoir personnel durant les années 44-29 : processus de légitimation* [thèse de doctorat]. Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Laignoux, R. (2012). « Le monnayage de Brutus et Cassius après la mort de César ». Holmes, N. (ed.), *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress* (Glasgow 2009). Glasgow ; London, 785-93.

- Lentano, M. (2008). « Bruto o il potere delle immagini ». *Latomus*, 67, 881-99.
- Lentano, M. (2009). « Il debito di Bruto. Per un'antropologia del nome proprio nella cultura romana ». *MD*, 23, 59-89.
- Mason, J.M. (1974). *Greek Terms for Roman Institutions. A Lexicon and Analysis*. Toronto.
- Mattingly, H.B. (1948). « Eid Mar ». *AC*, 17(1), 445-51.
- de Méritens de Villeneuve, G. (2021). « La communication de Sextus Pompée en Sicile : examen croisé des inscriptions de Lilybée et de la série monétaire *RRC 511* ». Segenni, S. ; Bellomo, M. (a cura di), *Epigrafia e politica*. Vol. 2, *Documenti e iscrizioni per lo studio di Roma repubblicana*. Milano, 217-38.
- de Méritens de Villeneuve, G. (2023). « Être appelé *imperator* pendant les guerres civiles (49-31 av. J.-C.) : quelques remarques sur Octavien, Antoine, Lépide et le fils aîné de Pompée ». Bats, M. ; Lacam, J.-C. ; Laignoux, R. (éds), *La République romaine face aux crises. Traumatismes, résilience et recompositions aux temps des guerres hannibalique et civiles (218-201/49-30 a.C.)*, vol. 1. Bordeaux, 259-69.
- Moles, J. (1983). « Fate, Apollo, and M. Junius Brutus ». *AJPh*, 104, 249-56.
- Mommsen, T. (1887). *Römisches Staatsrecht*. 3. Auflage. Leipzig. Handbuch der römischen Alterthümer.
- Overbeck, B. (1978). « Ein Schatzfund der späten Republik von Halikarnassos ». *SNR*, 57, 164-73.
- Pina Polo, F. ; Díaz Fernández, A. (2019). *The Quaestorship in the Roman Republic*. Berlin ; Boston. <https://doi.org/10.1515/9783110666410>
- Popovitch, L. (2013). « Un aureus de Cassius frappé en 42 av. J.-C. découvert à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or) ». *BSFN*, 68(5), 90-7.
- Radin, M. (1939). *Marcus Brutus*. New York ; London ; Toronto.
- Rivero Gracia, M.P. (2006). *Imperator Populi Romani. Una aproximación al poder republicano*. Zaragoza.
- Rüpke, J. (2005). *Fasti sacerdotum : Die Mitglieder der Priesterschaften und das sakrale Funktionspersonal römischer, griechischer, orientalischer und jüdisch-christlicher Kulte in der Stadt Rom von 300 v. Chr. bis 499 n. Chr.* Wiesbaden.
- Scheid, J. (2010). *La religion des Romains*. Paris.
- Scheid, J. (2015). « Auspices et autres pratiques divinatoires des magistrats romains à l'époque médio-républicaine ». *CCG*, 26, 251-60. <https://doi.org/10.3406/ccgg.2015.1851>
- Stewart, R. (1997). « The Jug and *Lituus* on Roman Republican Coin Types: Ritual Symbols and Political Power ». *Phoenix*, 51(2), 170-89.
- Stewens, W. (1963). *Brutus als Politiker*. Zürich.
- Suspène, A. et al. (2018). « Un exemple d'enquête numismatique et archéométrique : les aurei des Libérateurs Brutus et Cassius dans le cadre du projet Aureus ». *BSFN*, 73(6), 210-17.
- Tempest, K. (2017). *Brutus. The Noble Conspirator*. Yale. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1bzfpdn>
- Vervaet, F.J. (2014). *The High Command in the Roman Republic. The Principle of the summum imperium auspiciumque from 509 to 19 BCE*. Stuttgart.
- Wallmann, P. (1989). *Triumviri rei publicae constituendae. Untersuchungen zur politischen Propaganda im zweiten Triumvirat (43-30 v. Chr.)*. Frankfurt am Main.
- Welch, K. (2012). *Magnus Pius. Sextus Pompeius and the Transformation of the Roman Republic*. Swansea.
- Wistrand, E. (1981). *The Policy of Brutus the Tyrannicide*. Göteborg.
- Wolf, G. (2006). « *Et Tu, Brute*. The Murder of Caesar and Political Assassination. London.
- Woytek, B. (1995). « MAG PIVS IMP ITER. Die Datierung der sizilischen Münzprägung des Sextus Pompeius ». *JNG*, 45, 79-94.

- Woytek, B. (2003). *Arma et nummi. Forschungen zur römischen Finanzgeschichte und Münzprägung der Jahre 49 bis 42 v. Chr.* Wien. <https://doi.org/10.1553/3-7001-3159-3>
- Woytek, B. (2006). « 'P.CLODIVS M.F.' auf 'BRVT.IMP': Eine Denarüberprägung des Jahres 42 v. Chr. ». *GNS*, 56-57, 35-43.
<https://doi.org/10.5169/seals-171956>
- Zehnacker, H. (1973). *Moneta. Recherches sur l'organisation et l'art des émissions monétaires de la République romaine (289-31 av. J.-C.)*, vol. 2. Rome.

Planches

- RRC 498/1 – Aureus – Vienne, Kunsthistorisches Museum, ID53438.
- RRC 499/1 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13199.
- RRC 500/1 – Denier – Berlin, Münzkabinett der Staatlichen Museen, 18207150.
- RRC 500/2-3 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-21464.
- RRC 500/4-5 – Aureus – Berlin, Münzkabinett der Staatlichen Museen, 18207102.
- RRC 500/6-7 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13199.
- RRC 501/1 – Denier – American Numismatic Society, 1944.100.4546.
- RRC 502/1 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-21412.
- RRC 502/2 – Denier – American Numismatic Society, 1948.19.272.
- RRC 502/3 – Quinaire – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-18701.
- RRC 502/4 – Quinaire – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-18702.
- RRC 503/1 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13177.
- RRC 504/1 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-11351.
- RRC 505/1-2 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-21416.
- RRC 505/3 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-8215.
- RRC 505/4-5 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-21461.
- RRC 506/1 – Aureus – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-21463.
- RRC 506/2 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13201.
- RRC 506/3 – Quinaire – Berlin, Münzkabinett der Staatlichen Museen, 18207072.
- RRC 507/1a-b – Aureus – Berlin, Münzkabinett der Staatlichen Museen, 18202195.
- RRC 507/2 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13207.
- RRC 508/1-2 – Denier – Paris, Bibliothèque nationale de France, REP-13211.
- RRC 508/3 – Denier – Berlin, Münzkabinett der Staatlichen Museen, 18202198.



RRC 498/1



RRC 499/1



RRC 500/1



RRC 500/2-3



RRC 500/4-5



RRC 500/6-7



RRC 501/1



RRC 502/1



RRC 502/2



RRC 502/3



RRC 502/4



RRC 503/1



RRC 504/1



RRC 505/1-2



RRC 505/3



RRC 505/4-5



RRC 506/1



RRC 506/2



RRC 506/3



RRC 507/1a-b



RRC 507/2



RRC 508/1-2



RRC 508/3

